



## LA LETTRE du CHABOT

---

2ième semestre 2008

Une fois n'est pas coutume, mais pourrait bien le devenir tant les évènements s'enchaînent vite, notre bulletin reprend les dernières réunions de l'association. Ces trois mois d'été pleins de projets et de dangers pour notre rivière, ses milieux et les zones humides qui l'accompagnent.

Pas de trêve estivale donc pour le Chabot : les évènements se sont succédés, mais tout d'abord :

### *A NOTER SUR VOS AGENDAS*

*LOTO DU CHABOT - DIMANCHE 30 NOVEMBRE - 14 H Centre de Loisirs Jean Jaurès -VARILHES*

#### **Projet de Stade d'eau vive à Saverdun :**

Objectif du projet : réaliser un « stade d'eau vive » permanent par immersion de plus de 360 tonnes de blocs d'8 à 26 tonnes chacun, plus d'autres aménagements en berges, entre le pont routier et celui du chemin de fer, dans un tronçon que court-circuitent pas moins de 3 installations hydroélectriques, sous une passe à poissons, déjà identifiée comme très peu performante, en plein site Natura 2000, sans consultations d'aucun organisme environnemental autre que le SPEMA<sup>(1)</sup>.

Vous vous souvenez certainement de notre déposition à l'enquête publique (consultable sur notre site <http://le.chabot.free.fr/>)



Le site du stade : en plein débit réservé, juste sous la passe à poisson

Présenté à un premier CODERST en février 08, avec une proposition d'avis favorable de l'administration, malgré l'extrême minceur du dossier, malgré les dépositions de toutes les associations (Chabot, et, sur notre alerte, MIGADO, ANA, Fédération de Pêche 09 et UMINATE<sup>(2)</sup>), malgré nos interventions ultérieures et l'avis négatif du commissaire enquêteur, ce dossier avait finalement été renvoyé à une étude d'incidence Natura 2000, absente lors du passage en enquête publique.

Une 2<sup>ème</sup> présentation a eu lieu en juillet et s'est conclue par un arrêté préfectoral d'autorisation sans aucune modification du projet !

Il est décidé à l'unanimité des présents de demander au Préfet communication de tous les éléments du dossier et de confier à Maître Alice Terrasse le soin d'attaquer l'Arrêté Préfectoral d'autorisation devant le tribunal administratif et de représenter les intérêts du Chabot.

### *A NOTER SUR VOS AGENDAS*

*LOTO DU CHABOT - DIMANCHE 30 NOVEMBRE - 14 H Centre de Loisirs Jean Jaurès -VARILHES*

## **Zones Humides :**

✓ Henri rappelle les enjeux des zones humides dont nombre ont disparu en France et dans le monde : les services rendus par ces milieux (« aménités ») :

- capacité épuratoire des eaux (par les micro organismes du sol associés aux plantes),
- rôle de réservoirs biologiques très riches (forte contribution à la biodiversité),
- capacité de rétention des eaux (rôle d'éponge, atténuateur de crues),
- capacité de réalimentation en eau (restitution d'eau en période de sécheresse, vers la flore, la faune et les cours d'eau),
- hébergement d'activités économiques dédiées (dont certaines spécifiques aux grandes zones humides)
- et autres...

✓ Les institutions européennes, nationales et de Bassin insistent depuis ces derniers mois sur l'importance de préserver ces zones qui font souvent l'objet d'enjeux contradictoires avec le maintien de leurs fonctions.

✓ En Ariège, leur inventaire n'a toujours pas été réalisé faute de financement. Leur connaissance reste empirique à ce jour, mais il est toujours possible de démontrer leur existence, même après un défrichement ou un assèchement.

### **→ Deux atteintes à Zones Humides cet été (époque sensible) :**

- \* **Zone Humide de Tarascon** : plusieurs hectares sont concernés côté sortie vers Arignac. Marie Pierre a rencontré le directeur de la communauté de communes de Tarascon et a obtenu des précisions sur le projet. Il s'agit de créer sur ce secteur une zone industrielle rive gauche, proche de l'Ariège. Le défrichement toucherait la zone comprise entre la 2 fois 2 voies, la route d'Arignac et le rond point sur la D 618 , en amont de la station d'épuration. Sur intervention du SPEMA, les travaux sont arrêtés, dans l'attente d'une « régularisation » et de la présentation de l'aménagement des méandres sur les ruisseaux concernés.

#### Nous comptons proposer :

- Avant de créer une nouvelle zone d'activités, insister pour réoccuper les friches industrielles nombreuses sur le secteur de Tarascon.
- S'assurer des capacités d'accueil de la nouvelle zone par station d'épuration déjà vétuste et récemment endommagée,
- Vérifier la procédure suivie et la re-parution ou non à l'enquête publique, comme cela a été évoqué lors de l'entretien avec Marie Pierre.

- \* **Zone Humide de Saint-Jean-du-Falga** :

Plusieurs hectares défrichés ou en cours de défrichement sans autorisation, sans annonce, (les travaux arrêtés là aussi par le Spema).



Martine s'est rendu à la mairie en juin pour prendre connaissance du dossier, apporter des explications sur le rôle des zones humides et leur préservation (y compris les appuis techniques

possibles). Puis après un premier courrier Mr le Maire de Saint Jean a consenti à recevoir le Chabot (Martine et Léa). Le responsable des études de l'ANA, (agrément DIREN pour l'accompagnement des collectivités à la gestion des zones humides), nous accompagnait à notre demande. Malgré une bonne discussion, il n'a pas été possible d'obtenir les coordonnées du bureau d'étude chargé par la Mairie de réaliser le dossier de demande d'autorisation, non plus qu'une entrevue de discussion avec ce bureau, non plus qu'un engagement à lui communiquer nos recommandations.



Il est décidé d'envoyer celles-ci à la Mairie, d'en communiquer une copie aux diverses autorités départementales responsables de la protection des zones humides et de demander officiellement, pour la vallée de l'Ariège, l'inventaire des zones humides prévu par l'Etat. Le chabot se réservant la possibilité d'une action en justice pour destruction de zone humide par défrichage illégal si les propositions faites à St Jean du Falga restaient sans effet.

### **Assainissement :**

\* **Ségura** : un assainissement aberrant signalé par un habitant :

Le problème concerne le hameau de Joulieu.

L'ensemble de la commune ne possède pas de zonage d'assainissement et les problèmes de salubrité y sont récurrents en été. La commune est adhérente au SMDEA mais, pour qu'il y ait gestion par le celui-ci, l'assainissement doit d'abord être fait. Il est en projet depuis 4 ans et aurait pu être sérieusement subventionné jusqu'ici, mais désormais, l'Europe comme l'Agence de bassin considèrent que l'heure de leur action est passée.

Le hameau de Joulieu : 11 foyers sont raccordés sur le pluvial. Il y aurait depuis toujours une tolérance de la DDE sur ce point ( ?). Un « trop plein » se déverse directement dans le ruisseau (Crieu). C'est une pratique anciennement assez générale en Ariège. Le Crieu est un des ces ruisseaux dont certains tronçons au minimum sont fréquemment à sec en été (naturellement ou suite aux pratiques d'irrigation).

Cet été, la municipalité procède au démantèlement du puit sec saturé qui déborde. Ce travail est fait à la pelle mécanique suivi d'un épandage direct sur un terrain voisin situé en bordure du cour d'eau.

La suite c'est... un nouveau puit sec avec un trop plein en partie supérieure dirigé directement sur ce ruisseau intermittent. Mr le maire déclare dédier ce réseau au seul pluvial, renvoyant les habitants à une solution individuelle, alors que la plupart des maisons ne disposent pas de la place nécessaire à un assainissement autonome .

L'action du Chabot : informé de la venue du SMDEA sur les lieux et de la présence du maire, Henri s'est invité à cette réunion de terrain pour faire reconnaître la responsabilité collective devant un problème réel des résidents (habitants sans possibilités), avec deux possibilités : raccrocher le hameau au projet d'assainissement collectif de Ségura ou réaliser un mini assainissement collectif par phytoépuration sur terre filtrant.

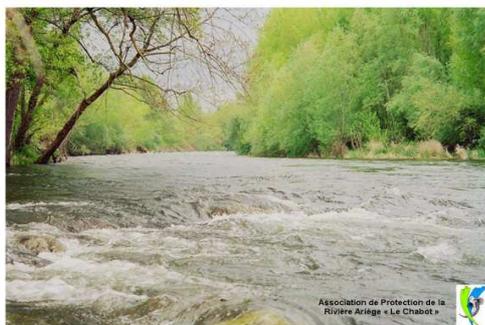
Il est prévu : un courrier au Président du SMDEA et au Maire pour la mise en régularité de cet assainissement.

\* **Step de Latour du Crieu** : Jean-Pierre Marboeuf relève que cette station rejette aussi sur le Crieu qui est actuellement à sec à cet endroit. Notre proposition de créer des zones tampons lagunage et phytoépuration doit être généralisée et mieux connue.

## **Le SDAGE :**

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne pour **2010-2015**.  
Dernières étapes : enquête publique jusqu'au 10 Octobre ; avis des collectivités les semaines suivantes ; Arrêté Préfet de Bassin (Région) fin de l'année.

Notre association a été sollicité par la fédération Uminate pour intervenir sur le volet Eau / Energie. Voici une partie de notre contribution :



### **Remédier à l'altération de l'état des cours d'eau par l'hydroélectricité.** **Les effets du suréquipement et le stockage massif par les barrages.**

#### Le constat :

Les Pyrénées ont fait l'objet d'aménagements hydroélectriques importants, stockages en haute montagne, centrales et microcentrales au fil de l'eau. Actuellement, la tendance est à l'augmentation de puissance des installations au motif d'optimiser les équipements existants, et au développement de projets de pico-centrales sur le chevelu.

Le développement d'une agriculture intensive ces dernières décennies, essentiellement monoculture maïs, a pris le relais des équipements de stockage (barrages réservoirs), essentiellement en zone de piémont.

Le département de l'Ariège à lui seul, compte plus de 250 millions de m<sup>3</sup> stockées dans les grands barrages d'altitude pour la production d'hydroélectricité et plus de 60 millions de m<sup>3</sup> dans le piémont pour le soutien d'étiage, en compensation des prélèvements agricoles.

Avec pour conséquence :

- l'inondation de vastes zones humides, réservoirs de biodiversité,
- le réchauffement des eaux superficielles, (changement des milieux),
- de très longs parcours en débits réservés (réduction, appauvrissement et mauvais fonctionnement du lit mouillé),
- des variations brutales et fortes des débits (éclusées),
- l'augmentation importante du nombre de jours où les tronçons court-circuités sont réduits au débit réservé par l'augmentation de puissance des installations,
- l'accumulation des ruptures de continuité sur un même cours d'eau,
- l'inversion des débits naturels et leur fort écrêtement qui prive les rivières des débits efficaces.

OR, de nombreux services sont rendus par un bon fonctionnement et une richesse de vie de l'écosystème fluvial :

- ✓ Entretien de la capacité du lit à absorber les très grandes crues (puissance de remaniement du lit, dissipation de l'énergie),
- ✓ Maintien de la capacité du cours d'eau à alimenter les nappes (niveaux atteints et leur fréquence),

- ✓ Maintien des capacités d'auto épuration (sols et substrats non bloqués, vivants),
- ✓ Entretien des capacités d'accueil biologique aquatique, semi et péri aquatique (biodiversité, biomasse),
  - ✓ Pérennité des ouvrages, ponts, routes. (dissipation de l'énergie, maintien du profil),
  - ✓ Bien être collectif (cadre de vie, usages non marchands)
  - ✓ Participation à une activité économique diversifiée et à l'attractivité des territoires (tourisme, secteur des activités plein air..)

Le SDAGE devrait inclure comme propositions et actions à mener :

- des études sur les impacts cumulés des stockages et aménagements, (vision par bassin), pour déterminer des seuils d'équipements tolérables et compatibles avec les objectifs de la DCE.
- un moratoire sur toute augmentation de la puissance des équipements et sur les équipements nouveaux, au-delà des seuils d'équipement compatibles avec un bon état écologique par cours d'eau,
- une adéquation des débits réservés au potentiel écologique de référence des cours d'eau (réservoir biologique, longueur du tronçon court-circuité, capacité d'accueil), au minimum passage immédiat de tous les débit réservé du 1/10<sup>ième</sup>,
- le démantèlement des ouvrages surnuméraires ou présentant un fort déséquilibre écologie/économie,
- le rachat et le gel par la puissance publique des droits d'eau non utilisés (susceptibles de le devenir : moulins, forges, papeteries, mégisseries...),
- le rétablissement des débits efficaces trop écrêtés par les barrages, leur nombre, leur puissance ; la modélisation et l'instauration par bassin versant, de crues morphogènes à partir des stockages existants,
- la recherche et la mise en œuvre des conditions d'un lissage systématiques des éclusées (rompre ou modifier le couplage avec la production d'électricité centralisée par le nucléaire)
- la promotion d'une politique active d'économie d'énergie au sein de laquelle l'économie d'électricité tient une place importante,
- l'investissement à un développement conséquent de la production d'énergie électrique par des énergies renouvelables éco-compatibles et locales,
- la diffusion efficace de techniques et de productions agricoles durablement éco-compatibles.

Au final, le projet de SDAGE fait une trop grande part aux usages de l'eau et aux « besoins »(sic), très peu aux modifications de production nécessaires ou aux économies de consommation collective (eau et électricité en particulier).

Il n'engage pas suffisamment à l'intégration des objectifs écologiques pour la définition de projets de développement ou d'aménagements, encore moins à la possibilité d'y renoncer ou de les modérer au vu des « aménités »<sup>(3)</sup> des milieux naturels.

Il se base sur des à priori irréalistes comme décider par exemple qu'il n'y a pratiquement « plus de problèmes d'assainissement » en Adour-Garonne. Notre crainte est forte de voir l'agence se désengager des investissements collectifs dans ce secteur alors que les besoins de renouvellement d'un parc vieillissant sont importants.

Il met l'accent sur les pollutions diffuses mais sans s'intéresser à l'agriculture biologique pourtant fortement porteuse de solutions.

Enfin, du point de vue de la « gouvernance », l'agence Adour-Garonne montre une tendance lourde à écarter ou à ligoter les associations environnementales et à organiser sa « large consultation » du public hors de tout accès à une information complète et, encore moins, critique : ainsi les associations conventionnées pour l'information sur le Sdage sont strictement tenues à la langue de bois officielle et sont censées s'adresser exclusivement aux élus lors de réunions où les débats sur le projet sont expédiés en une séance.

Dans ces conditions, il paraît hautement improbable que les objectifs de la DCE<sup>(4)</sup> d'atteinte du « Bon Etat Ecologique », tous types d'eaux confondus pour 2015 soient atteints en Adour-Garonne.

Il est prévu : une conférence de presse avec UMINATE sur les enjeux réels de l'eau en Ariège au regard du projet de Sdage, en particuliers sur l'assainissement et l'hydroélectricité.  
A priori le 14 novembre, à 16 heures à Varilhes, à confirmer.

### **Pollutions :**

#### **\* Station d'épuration de Tarascon :**

1000 m3 de boues répandues sur le site en bordure de l'Ariège, suite à la rupture d'une cuve de rétention, une partie, environs 10m3, s'est déversée dans l'Ariège. Toutes les issues ont été colmatées et une cellule de crise a été mise en place avec interdiction de tous les pompages dans la rivière jusqu'à Saverdun.

Il y a donc actuellement une cuve en moins pour le fonctionnement de cette station, et une pollution des sols en berge d'Ariège.

Il est décidé à l'unanimité de confier à Maître Alice Terrasse le soin déposer plainte et de défendre les intérêts de l'association dans ce dossier.

NB : problème général d'assainissement de Tarascon auquel ajouter celui des campings de Tarascon : crise de croissance ? débordement des capacités d'accueil ? occupation des sols modifiée ou élargie ?

#### **\* Le Chabot mène l'enquête et résout l'énigme de la prolifération d'algues sur le secteur de Tarascon :**

Le feu des passions s'est éteint sur la prolifération des renoncules aquatiques du le secteur de Tarascon. Cet été Henri et Martine en ont profité pour remonter la rivière à la recherche de l'origine de cette expansion spectaculaire. C'est bien connu les plantes aquatiques prolifèrent par excès de matière organique et d'azote. Elles s'en nourrissent et contribuent ainsi à l'épuration du milieu. Il fallait donc chercher ce qui enrichit si fortement la rivière.

Les photos parlent d'elle même.



Aucune trace d'algue en amont du camping d'Ussat



les algues apparaissent en rive droite juste en aval du camping



au pont d'Ussat elles ont conquis la totalité du lit de la rivière

Le camping d'Ornolac Ussat est situé en rive droite de l'Ariège et c'est la seule activité humaine sur le secteur, pas d'industrie, pas de stabulation animale, pas de dépôt sauvage d'ordures, en attendant une autre explication sérieuse, les conditions d'assainissement pourraient être à l'origine de la prolifération d'algues.

Il serait temps de se préoccuper dans le département des capacités d'épuration des structures temporaires d'accueil, ce n'est pas le premier camping qui nous est signalé comme posant des problème d'épuration.

#### **\* Mousses suspectes en quantité dans le Canal de Guillot :**

Bernard Avonts signale leur présence le matin (7h à 7h30 au moins). De Labarre (source toujours possible, à Bénagues, Henri ne relève aucune trace sauf une grande activité à la station « du Chiva ». Pas de traces de mousses sur ce site.

Démarche souhaitable : retrouver la date précise et voir le gestionnaire de la station, laquelle ressort de la responsabilité directe du SMDEA. Demander à consulter le cahier de suivi.

#### **\* Nouveaux dépôts en bordure du Vicdessos :**

La « dépollution », sous autorité préfectorale, du site industriel de Peychiney fermé depuis trois ans, s'est faite au détriment, une nouvelle fois du Vicdessos : en amont d'Auzat même, un tertre composé de terres et matériaux pollués broyés, surplombe la rive gauche du même cours d'eau. En aval, c'est rive gauche au droit de l'ancienne usine d'incinération (Tarascon), toujours pas démantelée, et rive droite

sur l'ancien crassier de Sabart (Tarascon), que l'on trouve deux grands tertres de même composition. Impossible de les manquer tant ils sautent aux yeux. L'entrée dans le Vicdessos et le PNR est de plus en plus belle !

Tout cela est déposé sur isolant étanche censé garantir contre les pollutions du cours d'eau, et attend une végétalisation qui doit paraître-il suffire à qualifier les dépôts de « réhabilités », malgré les déchets d'alumine, d'hydrolyse etc.. qu'ils contiennent.

Démarche souhaitable : demande d'infos sur le dossier et son suivi au Préfet (DRIRE <sup>(5)</sup>)

### **Projet d'emploi mutualisé :**

Deux évènements récents modifient fortement les conditions de notre projet :

- disparition cet été d'un financement d'Etat pour les diplômés au chômage :150 euros chaque mois pendant les deux premières années de l'emploi.
- A la fin de son contrat d'été, Léa a reçu, de son employeur ariégeois, une proposition extrêmement intéressante qui lui laisserait la possibilité d'agir pour l'environnement de façon bénévole. Saisir une telle chance (que nous ne pourrions d'ailleurs concurrencer en aucune manière), est tout à fait légitime et à encourager.

L'analyse de la situation nouvelle, tant du point de vue de nos possibilités de financement au lancement de l'activité, que du point de vue de la personne à recruter, doit être faite en tenant compte de notre partenaire. Elle montre des difficultés à venir qui mobiliseraient les forces « militantes » du Chabot pour le service du financement de cet emploi, au détriment des activités de protection qui sont la raison d'être du Chabot, ce pour au moins deux ans. En outre, dans le contexte du développement d'une crise financière générale, l'obtention de commandes d'organismes publics, locaux notamment, en nombre suffisant pour satisfaire le poids mensuel d'un salarié s'en trouve être largement plus problématique encore qu'auparavant.

Prudemment, il est décidé d'ajourner le projet d'emploi mutualisé qui devait se faire en partenariat avec l'ANA ; de prendre contact avec notre partenaire pour l'informer complètement de la nouvelle situation ; de demander à la Région d'ajourner notre dossier qui doit passer devant la Commission d'octobre.

### **Actions en direction du Public :**

En préalable, le président intervient sur les conditions dans lesquelles le Chabot intervient, il remercie vivement l'investissement de chacun mais émet aussi le souhait qu'un plus grand nombre de membres du Chabot interviennent sur les dossiers aussi bien que lors des manifestations publiques.

#### **\* Festival photos de l'ANA :**

De plus en plus de succès pour ce rendez-vous estival créé il y a trois ans qui présente expositions photos et objets « nature » et propose conférences et observations de terrain. Cette année 1500 personnes ont visité les expositions en 5 jours.

Le Chabot (Henri) a co-animé une conférence sur les enjeux du SDAGE pour les cours d'eau d'Ariège et présenté un diaporama très apprécié sur différents états de cette rivière de l'Andorre à la sortie du département. Sous chapiteau, l'association exposait des photos anciennes des cours d'eau ariégeois en prélude au jeu-concours mis en place en partenariat avec la Dépêche pour octobre.

#### **\* jeu-concours :**

D'octobre 2008 à juin 2009, le Chabot propose un jeu-concours en partenariat avec la Dépêche du Midi – Ariège.

En voici le règlement :

#### **IL Y A 100 ANS, VOTRE RIVIERE**

Avec l'Association de protection de la rivière Ariège, « le Chabot », retrouvez le visage de la rivière de vos grands parents et cherchons ensemble ce qui a changé : sa force, son environnement, ses ambiances, les usages de l'eau, notre regard ...

En partenariat avec la Dépêche du Midi, le Chabot ouvre un jeu-concours photos : **Tous les mois, à partir d'octobre et jusqu'à juin, vous trouverez une photo ancienne dans les colonnes de « La dépêche du Midi » et sur le site <http://le.chabot.free.fr/>**

**Cent ans après, retrouvez le lieu de « la photo mystère »**, refaites-la et envoyez-la, vous pouvez l'accompagner d'un commentaire (5 lignes maximum).

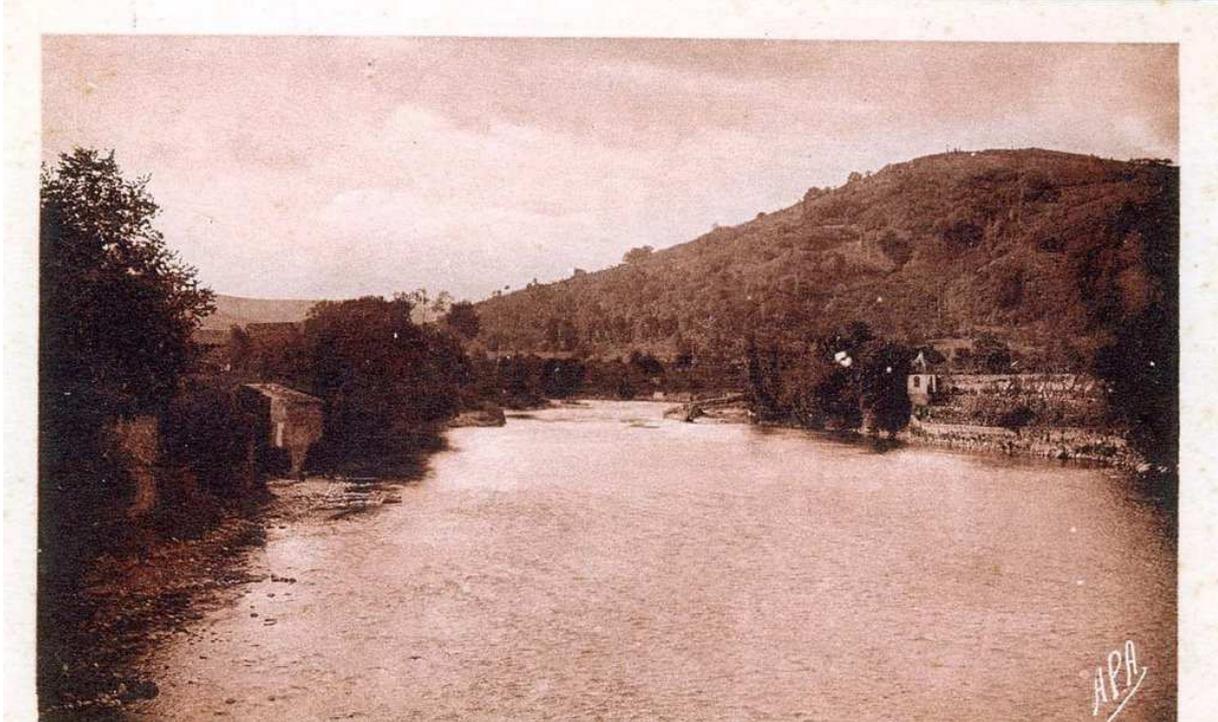
Les photos devront parvenir soit par e-mail à l'adresse suivante : [le.chabot@free.fr](mailto:le.chabot@free.fr), soit par courrier à La Dépêche du Midi à Foix avant le 5 du mois suivant.

La photo gagnante du mois sera publiée dans la Dépêche. Le gagnant recevra une invitation pour une journée en famille aux Etangs de Fourmiguères près de Varilhes, et participera au tirage au sort final pour une ballade accompagnée en canoë, avec « La Belle Verte », au Vernet d'Ariège.

Tous les meilleurs envois seront publiés sur notre site.

Certaines prises de vue peuvent vous demander de vous rapprocher du lit de la rivière. Soyez vigilants, la rivière Ariège et nombre de ses affluents sont sous l'influence directe des grandes centrales hydroélectriques : des variations brutales du niveau des eaux peuvent survenir. »

### **Notre première photo mystère**



### **Lexique**

SPEMA : anciennement MISE = Service de Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques – Sous l'autorité du Préfet. Chargé de la police de l'eau et de l'instruction de dossiers d'autorisation liés à l'eau.

DRIRE : Direction de l'industrie. Service du Préfet, chargé de la police de l'environnement industriel et de l'instruction des dossiers d'autorisation liés à l'industrie sans impact intrinsèque et direct sur l'eau.

DIREN : direction de l'Environnement généraliste. Emet des avis sur les dossiers dans différentes instances. Pas d'instruction directe.

MIGADO : organisme associatif chargé de l'accompagnement des programmes migrants « amphihalins » (migrateurs mer /eaux douces). Anime la consultation des « acteurs de l'eau » pour la définition des actions sur certains sites Natura 2000 en rivières.

- ☞ AMENITES : un nouveau terme d'importance pour une fois : désigne ici l'ensemble des services naturellement rendus par les milieux aquatiques en bon état (voir dans le paragraphe zone humide St Jean du Falga en plus, bien sûr, des fonctions d'agrément, de délasserement etc, des plus utiles pour le bien être et la santé).

*ET N'OUBLIERZ PAS :  
LOTO DU CHABOT - DIMANCHE 30 NOVEMBRE - 14 H Centre de Loisirs Jean  
Jaurès -VARILHES*